

Destinataires :

Monsieur Denis Bergeron, président de la Commission du BAPE

Madame Geneviève Grenier, coordonnatrice du BAPE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

140, Grande Allée Est, bureau 650, 6e étage

Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Transmission et dépôt de documents à la Commission - (envoyée à l'adresse courriel genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca)

Expéditeur : GNL Québec – Projet Énergie Saguenay

Date de dépôt des documents : 22 septembre 2020 à 19h – Dépôt suivant la séance du 22 septembre en après-midi

Monsieur le président, Madame Grenier,

À la suite de la séance du 22 septembre 2020 en après-midi, GNL Québec remet à la Commission, par la présente, les capsules Powerpoint présentées, les compléments d'information et les documents listés ci-dessous.

Capsules Powerpoint (PDF)

- 15.5_C Acceptabilité du risque
- 15.4_C Plan mesures d'urgence
- 11.5_C Charte et programme de gains sonores
- 8.8_C Corps de métiers construction
- 18_C Bilan d'eau

Autres documents joints (PDF)

- Statuts de fonctionnement du Comité consultatif actuel

Complément d'information

Question : Est-ce que les assurances habitation des voisins pourraient augmenter avec la venue de l'usine de liquéfaction dans leur entourage ?

Réponse : Dans le cadre du projet de terminal méthanier Rabaska, l'initiateur s'était engagé à rembourser les hausses de primes d'assurances pour les propriétés localisées à l'intérieur d'un rayon de 1,5 km du terminal, si celles-ci étaient directement attribuables à la venue du terminal dans le voisinage. À cette époque (2007), l'initiateur considérait cette situation comme étant improbable.

Du côté du projet Énergie Saguenay, il faut considérer ces deux principaux éléments :

1. Le projet Énergie Saguenay serait localisé dans la zone industrialo-portuaire de Port Saguenay et la résidence principale la plus près serait à 3 kilomètres du cœur du complexe;
2. Les évaluations de risques démontrent que le projet n'engendrerait pas de risques à l'extérieur des limites de la propriété de l'usine.

Dans cette optique, il n'y a aucun élément qui nous permet d'anticiper une hausse des primes d'assurances des propriétés en périphérie de la zone industrialo-portuaire.

Veuillez accepter, Monsieur le président et Madame Grenier, mes cordiales salutations.

Stéphanie Fortin

Directrice principale, affaires publiques et relations avec les communautés

Porte-parole de GNL Québec pour le Projet Énergie Saguenay